CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E182154 **VALABLE JUSQU'AU** 10/12/2023

ÉDITÉ LE **19/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/11/2016
Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BASTIA 2016B00668

Siret : **822 509 121 00023**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 9180031

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10657913204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10657913204

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/11/2021

Raison sociale : **SERVICE CONSTRUCTION CORSE**

ROND POINT DE MONTESORO
AVENUE SAMPIERO CORSO
20600 BASTIA

Téléphone : 04 95 55 05 55 **Fax :**
Portable : 06 07 48 32 87

Site Internet :
E-mail : scc@groupe-service.fr

Responsabilité légale :
LUCCIARDI BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/12/2020
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	11/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	09/06/2023
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.